

Commune de Sainte-Reine Département de Savoie		DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL N° 2022-35
Nombre de Conseillers	L'an deux mille vingt et deux le 28 octobre	
En exercice : 11	Le Conseil Municipal de la Commune de Sainte-Reine, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de Monsieur FERRARI Philippe, Maire.	
Présents : 10	Date de convocation du Conseil Municipal : le 20 octobre 2022	
Votants : 10	Présents : Mesdames, Messieurs,	
Votes pour : 10	FERRARI Philippe, VIBERT Annie, RIVOLLET Yves, PERIER Marine, ,	
Votes contre : 0	LEXTRAIT Emmanuel, PERRIER Mathieu, PRAVERT Mikaël, GACHET	
Abstention : 0	Stéphanie, MICHEL Véronique, MICHEL Jessica	
Préfecture	Absents excusés : SAMSON Aurélie Secrétaire de séance : VIBERT Annie	

Objet : Eclairage public

Le Maire présente au conseil municipal les principaux points d'attention susceptibles de modérer la consommation énergétique. Dans ce cadre, l'éclairage public constitue un enjeu majeur.

Après discussion il est décidé :

- Dès à présent de diminuer la période d'éclairage public de : 23 h 00 à 6 h 00
- En 2023, de faire procéder à une étude pour la généralisation des éclairages à LED et de rechercher les financements nécessaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve ces changements d'horaires soit :

- Dès à présent de diminuer la période d'éclairage public de : 23 h 00 à 6 h 00
- En 2023, de faire procéder à une étude pour la généralisation des éclairages à LED et de rechercher les financements nécessaires.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.

Et ont signé au registre les membres présents.

Sainte-Reine le 28 octobre 2022

Le Maire
Philippe FERRARI

